



Payerne

Le Trait d'Union

www.payerne.ch

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 40

Septembre | 2016

Éditorial



Voilà trois mois que j'ai la chance de pouvoir exercer un mandat des plus passionnants, soit de pouvoir travailler pour sa commune et ses concitoyens. Certes tout n'est pas toujours

facile, mais sur mon bureau trône la citation «do not give up, the beginning is always the hardest», qui signifie de ne pas abandonner et que le commencement est toujours le plus difficile. Chaque jour de nouvelles choses sont à apprendre et à mettre en œuvre pour améliorer votre quotidien. J'ai découvert un travail intéressant qui demande un grand engagement mais qui, chaque matin, me donne un énorme plaisir à me lever et à prendre en main les divers dossiers.

Des défis importants attendent Payerne durant cette législature, l'augmentation de la population demandera une mise aux normes des infrastructures, des écoles ou de la mobilité. Avec mes collègues nous allons mettre notre motivation, nos compétences et toutes nos forces pour que notre commune puisse évoluer tout en gardant une certaine qualité de vie pour ses habitants actuels.

Avec l'équipe de rédaction du Trait d'Union, nous allons vous accompagner les cinq prochaines années pour vous transmettre des informations utiles, vous raconter la vie de notre Commune et vous présenter ses habitants ou ses sociétés locales. Je m'en réjouis d'avance et vous souhaite une excellente lecture.

Julien Mora, Municipal

125^e anniversaire de la Société de Développement

Rock Festival



PAYERNE
14.10.2016
HALLE DES FÊTES

The Bestbeat

Tribute to the Beatles

Queen Real Tribute

Diamond Burst Band

PORTES 19H00 - CONCERT 20H00

BILLETS:

- OFFICE DU TOURISME PAYERNE
- STEGIGRAPHIC PAYERNE
- SDPAYERNE@GMAIL.COM OU 079 230 69 66

CHF 20.00
(1 BOISSON COMPRISE)

ORGANISATION : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT PAYERNE 

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette

Edition

- 2 Les informations Municipales**
 - ◊ Communication des décisions municipales
 - ◊ TEXAID remercie la Commune de Payerne
 - ◊ Contrôles des champignons
- 4 Le Portrait**
 - ◊ Nouveaux apprentis
 - ◊ Service du Personnel
- 6 Les Actualités**
 - ◊ La Société de Développement
- 8 ça s'est passé**
 - ◊ Rétrospective des 3 derniers mois...
 - ◊ Sortie des aînés 2016
- 10 Les informations Officielles**
 - ◊ Les principaux chantiers
 - ◊ Prochaines manifestations
- 12 La Der**

Rédaction

Editeur :
Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnel :
M. Stéphane Wicht

Contact :
e-mail : tdu@payerne.ch
Tél : +41 (26) 662 66 26

Équipe de rédaction :

M. Grandjean, rédactrice
J. Micco, rédacteur
J. Mora, rédacteur
F. Leuthold, graphisme et mise en page

Parution :
4 fois par année

Distribution :
Journal gratuit - tous ménages

Communication des décisions municipales

Suite des Préavis adoptés par la

Municipalité en 2016

Préavis n° 10/2016 : Octrois à la Municipalité d'une autorisation de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles et d'une autorisation générale de statuer sur la constitution de sociétés commerciales et autres associations et fondations. Traitement et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

Le présent préavis vous propose de renouveler à la Municipalité les autorisations suivantes :

- autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, droits réels immobiliers et les actions ou parts de sociétés immobilières ;
- autorisation générale de statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités ;

Préavis n° 11/2016 : Dépenses imprévisibles et exceptionnelles – Dépenses extrabudgétaires nécessitant rapport de la Commission des Finances

Le présent préavis a pour but que le Conseil communal accorde à la Municipalité, pour la législature 2016 – 2021, les autorisations générales nécessaires en matière financière afin d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, ainsi que des dépenses extrabudgétaires entraînant des dépenses uniques ou périodiques nécessitant un rapport de la Commission des Finances.

Préavis n° 12/2016 : Autorisation générale de plaider

L'article 4 chiffre 8 de la Loi sur les Communes

(LC), repris à l'article 17 chiffre 8 du nouveau Règlement du Conseil communal stipule que : « Le Conseil délibère sur :

(...)

l'autorisation de plaider (sous réserve d'autorisations générales qui peuvent être accordées à la Municipalité) ;

(...)

La Municipalité propose dès lors au Conseil communal de lui accorder, pour la durée de la législature 2016 – 2021, le pouvoir de poursuivre toute action en justice, dans le but de sauvegarder au mieux les intérêts de la Commune.

L'autorisation générale que la Municipalité sollicite lui permettra d'intervenir dans tout litige possible avec un maximum de rapidité et de discrétion, sans devoir solliciter dans chaque cas l'autorisation du Conseil communal. Il n'en demeure pas moins que le Conseil communal sera renseigné sur l'usage dont la Municipalité fera de cette autorisation.

Préavis n° 13/2016 : Autorisation générale de placer les fonds disponibles en trésorerie communale pour la législature 2016 – 2021

Conformément aux dispositions de l'art. 44, chiffre 2, lettre j de la Loi du 28 février 1956 sur les Communes (LC), la Municipalité doit, dans le cadre de l'administration des biens communaux, « déposer les disponibilités de la Commune auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, de la Banque Nationale Suisse ou encore de tout autre établissement agréé par le Conseil général ou communal ».

En fonction des encaissements et des paiements de la Bourse communale qui sont quotidiens, la trésorerie peut représenter des disponibilités qui sont placées à court terme.

Dès lors, afin de pouvoir placer ses liquidités de manière optimale et d'être en conformité avec la Loi sur les Communes, la Municipalité sollicite de la part du Conseil

communal une autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale pour la législature 2016 – 2021 auprès d'établissements bancaires suisses, de Postfinance ou de collectivités publiques suisses.

Préavis n° 14/2016 : Fête Fédérale de lutte 2016, perception et affectation de la taxe sur les divertissements

La Fête Fédérale de lutte se tient tous les 3 ans et rassemble près de mille sportifs d'élite de toute la Suisse pratiquant la lutte à la culotte, le hornuss et le lancer de la pierre d'Unspunnen. L'Association fédérale de lutte suisse a décidé que la Fête Fédérale 2016 se tiendrait à Estavayer-le-Lac. La fête s'est déroulée sur 3 jours (du 26 au 28 août) et a drainé un public venant des quatre coins du pays, estimé à plus de 250'000 personnes. Cet événement a donné un retentissement médiatique et télévisé extrêmement important à la région organisatrice et lui a conféré un élan et une visibilité certains. Il s'est inscrit dans la ligne d'Air 14 Payerne qui, nous le rappelons, a attiré près de 400'000 visiteurs sur le site de l'aérodrome.

Historique - Position de la Municipalité de Payerne de l'année 2010 :

Par courrier du 20 août 2010 adressé au Conseil communal d'Estavayer-le-Lac et suite à la demande de ce dernier, la Municipalité de Payerne déclarait renoncer à tout encaissement de la taxe sur les divertissements relevant de la Fête Fédérale de lutte en suggérant au Comité directeur de la fête d'implanter le site de la manifestation de manière à ce que le secteur des entrées à la place de fête soit situé sur le territoire fribourgeois. Il était également demandé au Conseil communal d'Estavayer-le-Lac, en cas d'encaissement d'une taxe similaire, d'en verser une quote-part, en cas de bénéfice, à hauteur de 50% à la Coreb servant au financement d'un projet commun de portée régionale.

La Municipalité de Payerne demande de bien vouloir voter les résolutions suivantes

1) d'abandonner l'encaissement de la taxe sur les divertissements de la Fête Fédérale de lutte Estavayer2016, qui a eu lieu sur le territoire de la Commune de Payerne, ceci en cas de déficit de la manifestation ;

2) en cas de bénéfice de la Fête Fédérale

de lutte Estavayer2016, qui a eu lieu sur le territoire de la Commune de Payerne, d'encaisser la taxe sur les divertissements, conformément à l'arrêté d'imposition 2015/2016, et que le produit de cette taxe soit reversé pour moitié à la Commune d'Estavayer-le-Lac et pour moitié à la Coreb (ce dernier montant à investir dans un projet sportif ou culturel d'intérêt régional), ceci selon les accords existants depuis 2010.

Préavis n° 16/2016 : Première série de compléments au budget 2016

Conformément à l'article 104 du nouveau règlement du Conseil communal et les articles 10 et 11 du règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité sollicite l'octroi de compléments pour des charges ou revenus qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours, ces compléments au budget représentent une augmentation des charges de Fr. 100'000.--.

Préavis n° 17/2016 : Arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018

L'actuel arrêté d'imposition de notre Commune, valable pour les années 2015 et 2016, a été adopté par le Conseil communal le 9 octobre 2014 et approuvé par la Cheffe du Département des Institutions et de la sécurité, conformément à la publication dans la Feuille des Avis Officiels du 5 décembre 2014. Il est donc nécessaire aujourd'hui de le renouveler.

Conformément à l'article 33 de la Loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LIC), l'arrêté d'imposition, dont la durée ne peut excéder cinq ans, doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat avant le 30 octobre, après avoir été adopté par le Conseil communal.

Préavis n° 19/2016 : Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie ainsi que des aménagements routiers et réalisation d'une place publique à la rue de Vuary

La conduite d'eau et de défense incendie, propriété communale, est entièrement sur le domaine public. Cette conduite date des années 1970. Elle est en matériau fonte ductile de diamètre 100 mm. Il s'agit de remplacer le tronçon situé entre « le pont de Ville et le carrefour de la fontaine de Vuary ». Du reste, les deux extrémités de ce tronçon

ont déjà été remplacées en 1998 et sont dimensionnées avec un diamètre de 200 mm. C'est donc un tronçon médian qu'il faut remplacer.

JOM

Les préavis complets peuvent être consultés sur www.payerne.ch

TEXAID remercie la Commune de Payerne

Au cours de l'année 2015, TEXAID et sa filiale CONTEX ont collecté dans toute la Suisse près de 130 millions de pièces de vêtements, des chaussures ainsi que des textiles domestiques usagés. La part du produit net qui a été versé aux œuvres d'entraide et associations caritatives diverses s'est élevée à quelque 6,2 millions de francs.

Pour la Commune de Payerne, la quantité collectée a été de 58'781 kg, représentant une rémunération caritative de Fr. 9'992.75.

TEXAID remercie les habitants de la Commune de Payerne pour leurs dons et elle tient à préciser qu'elle a été nommée, en 2015, pour le prix de l'environnement qui récompense son engagement dans le domaine de la protection de l'environnement et du climat.

Contrôles des champignons

Cette année 2016, le contrôle des champignons ne pourra malheureusement pas être assuré par Madame Sabrina Castaldi de la Droguerie du Portail.

Vous trouverez la liste des contrôleurs agréés sur le site www.vapko.ch.

LE PORTRAIT

Nouveaux apprentis

Formation à l'encontre des préjugés

La Commune a dernièrement accueilli 5 nouveaux apprentis. 2 filles s'imposent dans un métier autrefois réservé aux hommes. Quant aux 3 garçons, ils ont choisi le monde du commerce. Il s'agit là d'un bel exemple d'ouverture des métiers.

Stagiaire MPC

David Coutinho, 20 ans
St-Aubin



David effectue sa dernière année de formation d'employé de commerce avec maturité intégrée après 3 ans d'école de commerce au Gymnase intercantonal de la Broye. Il a débuté son stage MPC à la commune en août.

Il passe dans différents services (Greffes municipal, Finances, Service des Travaux et Service à la population) durant la semaine, où il effectue diverses tâches de secrétariat. La polyvalence et l'efficacité sont les maîtres mots nécessaires à ce poste.

A la fin de son stage, David obtiendra un CFC d'employé de commerce avec maturité, ce qui lui ouvrira les portes des HES (Hautes Ecoles Spécialisées).

Employé de commerce
1^{ère} année,
Greffes municipal

Xavier Grünebaum,
16 ans

Payerne



Xavier a débuté son apprentissage au mois d'août. Il effectue sa formation initiale élargie dans la branche « Administration publique » et ceci pour 3 ans.

Il est actuellement au service du Greffes municipal et ses tâches principales sont les suivantes :

- Accueil au guichet
- réception des téléphones
- distribution du courrier
- rédaction de la correspondance
- rédaction d'ordres du jour
- participation à l'organisation de divers événements.

Il fait partie intégrante de la vie du secrétariat du Greffes.

A la fin de sa formation, il obtiendra un CFC d'employé de commerce.

Employé de commerce
1^{ère} année
Service à la population
Franklin Ducret, 16 ans
Payerne



Franklin a débuté son apprentissage au mois d'août également. Il effectue sa formation initiale élargie dans la branche « Administration publique » et ceci pour une durée de 3 ans.

Il est actuellement au Service à la population (SPOP) et ses tâches principales sont les suivantes :

- Répondre au téléphone et accueil au guichet
- répondre aux demandes de renseignements
- traiter les majorités et les séjours
- classer les dossiers étrangers et les documents usuels
- scanner les cartes des votations
- traiter les initiatives et les référendums.

Il fait partie intégrante du secrétariat du SPOP.

A la fin de son apprentissage, il obtiendra un CFC d'employé de commerce.

LE PORTRAIT

Service du Personnel

Engagements

M. Jason Kilchenmann, engagé au 1^{er} avril 2016, en qualité de collaborateur d'exploitation au secteur des Eaux

M. Florent Jeannin, engagé au 1^{er} juin 2016, en qualité d'horticulteur au secteur des Parcs et Promenades

M. Fabien Bernau, engagé au 1^{er} septembre 2016 en qualité de caviste-œnologue

M. Raphaël Notz, engagé au 1^{er} septembre 2016 en qualité de collaborateur d'exploitation, rattaché au secteur Entretien du domaine public

Départ à la retraite

M. Daniel Bosshard, guide-conservateur du Musée/Abbatiale, départ à la retraite au 31.08.2016



Pour la rentrée 2017, la Commune de Payerne engage :

- un(e) apprenti(e) de commerce ;
- un(e) apprenti(e) horticulteur(trice) ;
- un(e) apprenti(e) agent(e) d'exploitation - service domestique.

Les appels d'offres y relatifs paraîtront dans le journal « La Broye » au début du mois d'octobre.

Horticultrice 1^{ère} année
Secteur des Parcs et Promenades

Océane Odiet, 17 ans
Fétigny



Océane a débuté son apprentissage au mois d'août. Elle effectue sa formation d'horticultrice - orientation floriculture dans le domaine d'approfondissement de la décoration florale d'extérieur et d'intérieur, pour une durée de 3 ans. Cette formation est rattachée au secteur des Parcs et Promenades.

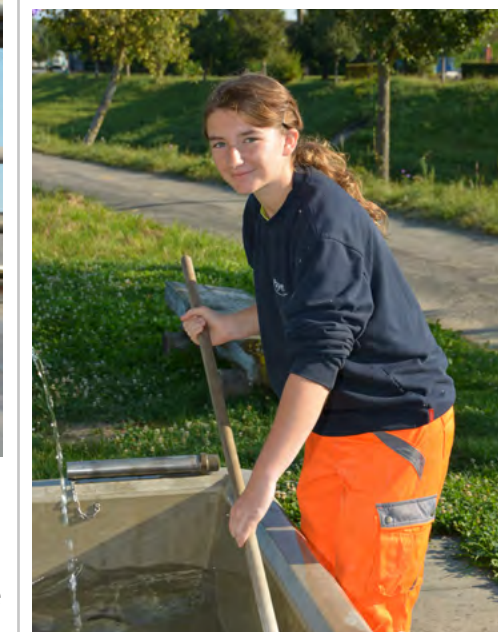
Ses tâches principales sont les suivantes :

- Multiplication des plantes (semis, bouturage)
- empotage et culture des plantes à massifs
- arrosage
- suivi des cultures (la ville de Payerne se lance dans la lutte respectueuse de l'environnement contre les ravageurs, à l'aide d'auxiliaires)
- plantation des massifs
- participation à la taille des arbres d'avenue
- préparation des décorations pour les manifestations.

A la fin de sa formation, elle obtiendra un CFC d'horticultrice.

Agente d'exploitation
1^{ère} année
Entretien du domaine public

Morgane
Lesquereux, 17 ans
Payerne



Morgane a débuté son apprentissage au mois d'août également. Elle effectue sa formation d'agente d'exploitation CFC dans le domaine « service d'exploitation » et ceci pour une durée de 3 ans. Cette formation est rattachée au secteur de l'entretien du domaine public.

Ses tâches principales sont les suivantes :

- Travail de maintenance et de contrôle
- entretien et réparation des bâtiments
- entretien des espaces verts
- participation à la gestion des déchets.

A la fin de son apprentissage, elle obtiendra un CFC d'agente d'exploitation.

La Commune de Payerne engage chaque année des apprentis dans différents corps de métier. Elle joue ainsi son rôle dans la formation et la relève professionnelle.

LES ACTUALITÉS

La Société de Développement

depuis 125 ans au service de la Ville et de ses Hameaux



Textes et illustrations tirés de «100 ans au service d'une cité» de l'auteur Jacques Villomet

Le 14 mai 1891, devant un nombreux public, se déroulait l'assemblée constitutive de la Société pour le développement de Payerne. Son premier comité était composé de notables de la ville dont le voyer, le préfet, le syndic ainsi que des médecins et entrepreneurs.

A l'époque, son but était de s'intéresser à toutes les questions qui se rattachaient au développement et à la prospérité de Payerne. Elle organisait des spectacles et des conférences.

En ce temps-là, les hivers étaient rigoureux et la Société se pencha sur le problème du patinage. Une de ses premières réalisations fut l'aménagement de l'étang de Chaux en surface de glace pour le plaisir des petits et des grands.

Elle s'occupa également de tout ce qui concernait l'embellissement de la cité, avec la création de parcs et de jardins et la pose de bancs publics dans les environs immédiats de la ville. En 1892, plusieurs notables s'attaquèrent à la rédaction du volumineux Guide de Payerne, réédité en 1991, à l'occasion du centième anniversaire de la Société. De la notice historique à la description de la ville en passant par ses sociétés locales et industries, cet ouvrage s'est avéré utile et important.

Au début du XX^e la réalisation majeure de la Société fut la création d'un parc d'animaux. La Municipalité de l'époque accordait la jouissance d'un terrain au Pré-du-Château et s'engageait à nourrir les animaux en l'occurrence six biches et un cerf. Ainsi était

créé le magnifique parc aux biches qui fut une des préoccupations principales de la Société pendant bien des années.

Au début de la Première Guerre mondiale, la Société allait passer par des moments difficiles, suite à un important déficit (300 francs) constaté lors de l'assemblée générale de 1914. Le nombre de cotisants étant insuffisant pour une population de plus de 5000 habitants, l'activité de la Société fut mise en veilleuse et pendant une décennie ses seules occupations étaient la gérance du parc aux biches, de fleurir les fontaines de la ville et d'entretenir les bancs publics.

En 1925 la Société pour le développement comptait plus de 400 membres et était l'instigatrice des timbres rouges, un escompte accordé par les commerçants lors des achats payés au comptant, qui allait se perpétuer pendant près d'un demi-siècle et favoriser le négoce.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale la Société pour le développement connut des hauts et des bas, surtout par le manque d'intérêt de la population qui la privait d'un appui financier bienvenu.



En 1937 la Société distribuait son guide sur Payerne, tiré à 10'000 exemplaires, à divers offices du tourisme et hôtels de Suisse.

Pendant toute la durée de la seconde guerre mondiale, la Société pour le développement n'interrompait pas son activité et au printemps 1944, elle tournait un film consacré à l'Abbatiale. Une réalisation d'un intérêt touristique évident, comme le relevait le président de l'époque. La propagande et le tourisme devenaient les deux activités les plus importantes de la Société qui multipliait les contacts extérieurs pour attirer les touristes en notre ville.

Lors de l'assemblée générale de novembre 1945, le président releva que « cette année marquera la fin de la sanglante tragédie qui dévasta l'humanité entière et le commencement d'une ère nouvelle. L'on y parlait comme de coutume de biches, fleurs, bancs et arbres mais l'on n'évoquait pas le travail du comité qui adressait de pertinentes remarques à des autorités négligentes. On profitait également de cette assemblée pour supprimer les lettres de trop dans l'énoncé de la Société qui devenait la « Société de développement ».

Après la guerre, une réunion entre représentants des sociétés sœurs d'Avenches, Lucens, Moudon et Oron aboutissait à l'étude d'un guide touristique de la vallée de la Broye. Celui-ci devait sortir de presse en 1947 après bien des avatars, les écrivains devant se remettre à la tâche pour cause de négligence de l'imprimeur qui avait perdu les manuscrits ?

Alors que l'automne 1949 faisait une

apparition frileuse, une cigogne se posait sur la toiture du temple paroissial. Un évènement qui suscitait la curiosité de tous. Venait-elle apporter des bébés qui feraient enfin croître une population de 5600 habitants ? Un désir que l'on pouvait caresser puisque le gracieux volatile semblait se plaire en notre ville, ce qui incita la Société de développement à lui faire installer un nid vers son gîte. Malheureusement, en février 1950, la cigogne quittait définitivement la ville au regret de beaucoup.

En 1950, la Société établissait une petite performance en faisant circuler le jeudi, jour de marché, un autobus postal Payerne-Sédeilles et entreprenait de grands travaux au parc aux biches par la construction d'un joli chalet et une consolidation de clôtures.

Activités de la Société de développement de 1950 à 2007 :

- pose de panneaux aux entrées de ville avec l'inscription « Payerne. Stop. Visitez l'Abbatiale, Eglise romane »
- création d'un timbre-réclame pour oblitérer le courrier à l'effigie de l'Abbatiale
- impression de 70'000 dépliants distribués dans les hôtels et office du tourisme du pays
- création d'un office du tourisme avec comme responsable le regretté Jean-Paul Schulé qui assumait en parallèle le secrétariat de la Société de développement
- organisation d'expositions itinérantes avec présentation des spécialités culinaires payernoises et diapositives de la ville et de sa région
- lancement des « vacances à la campagne » à l'image de ce qui se faisait déjà en France
- organisation de diverses expositions au Vendo et à la Halle des Fêtes
- participation active au jumelage avec la jolie cité française de Paray-le-Monial
- création d'un office du tourisme autonome dépendant de la Société de développement dirigé par Jean-Paul Schulé
- organisation de la Braderie en collaboration avec la Société industrielle et commerciale (SIC)
- exploitation de la Cave payernoise au Comptoir suisse

Changement en 2007

En 2007, la création de l'organisme Estavayer-le-Lac / Payerne Tourisme mis fin à la collaboration avec la Société de développement qui redevient autonome.

et aujourd'hui...

Aujourd'hui, les objectifs de la Société de Développement sont d'entreprendre toutes les activités se rapportant au développement, à l'animation et à l'embellissement de la Ville et de ses Hameaux.

Elle organise ou participe aux manifestations suivantes:

- Concours « Payerne Ville fleurie »
- Bal du petit Nouvel-An
- Marché de printemps
- Exploitation du KVO de la commune une fois par mois
- Fête nationale du 1^{er} août
- Route du Moût
- Braderie
- Comptoir de Payerne

Son effectif actuel est d'environ 400 membres individuels et 100 membres collectifs.

Claude Berger

Les présidents de la Société de Développement depuis sa fondation :

1891 - 1893	CHAMPION Jules
1894 - 1899	GRIVAZ Henri
1900 - 1909	WAHLEN Théophile
1910 - 1912	ZBINDEN Frédéric
1913 - 1914	RAPIN Clovis
1915 - 1920	COMTE-PERRIN F.

LES ACTUALITÉS

Inscription pour la soirée du samedi 15 octobre 2016

Prix de la soirée (y compris 1/2 désirée par personne) Fr. 30.- pour les membres ou Fr. 50.- par personne pour les non membres, à payer sur place

Menu :

- Salade méele
- Filet de boeuf sauce Voronof
- Tagliatelles et sa jardinière de légumes
- Dessert - Café

Inscription en indiquant les noms, prénoms et nombre de personnes à : **Claude Berger, rue de la Roseraie 6, 1530 Payerne. sdpayerne@gmail.com - 079 / 230 69 66**

1921 - 1923	JAKUES Camille
1924 - 1926	GIVEL Pierre
1927 - 1929	BORNAND Jules
1930 - 1934	CLOT Charles
1935 - 1941	GENIER Adrien
1942 - 1946	BEZENÇON Pierre
1947 - 1950	CORNAMUSAZ Albert
1951 - 1958	GEORGE Ernest
1959 - 1966	ROSSIER Alfred
1967 - 1968	ZUMBRUNNEN Marcel
1969 - 1979	BRYOIS Jean
1980 - 1988	LE COMTE Jean
1989 - 1991	SAVARY César
1992 - 1995	PLUMETTAZ Fernand
1996 - 2012	DISERENS Francis
Dès 2013	BERGER Claude

Vendredi 14 octobre 2016

20h15 **Halle des Fêtes** Festival Rock
Portes 19h00 - Concert 20h00
Entrée CHF 20.00
(1 boisson comprise)

Samedi 15 octobre 2016

19h00 **Halle des Fêtes** Soirée officielle
19h45 Apéritif
20h00 Partie officielle
21h00 Repas
Bal avec l'orchestre Ambassador Quintet

ÇA S'EST PASSÉ

Rétrospective des 3 derniers mois...

...en images

Le soleil se couche sur le RedPigs Festival



M. Darius Rochebin lors de son allocution du 1^{er} août



Pose des mâts d'éclairage du tarmac civil sur Aéroport



Mise en place du canon Adélaïde pour la diane du Tirage



LE REPORTAGE

Sortie des aînés 2016

Déplacement à Grandson et balade sur le lac de Neuchâtel

Cette année également un soleil resplendissant a été le compagnon des participants à la sortie des personnes âgées de la Commune de Payerne.

Une petite collation et un rafraîchissement ont été servis à la joyeuse cohorte qui a retrouvé les bus sur le port d'Estavayer.

Ce 25 août 2016, 150 personnes ont pris, en cars, la direction de l'embarcadere de Grandson où elles ont embarqué à bord d'un bateau de la LNM.

Comme de coutume, de retour à Payerne, c'est à la Halle des Fêtes que nos chers aînés ont pu déguster la délicieuse et traditionnelle "langue aux câpres" de Léonce Huguet du Café du Cerf.



Comme de coutume, également, Madame Véronique Saulay, musicienne et chanteuse, accompagnée cette année par un chanteur, a agrémenté la soirée par une musique adaptée à la circonstance.

Pour la petite histoire, signalons encore que la participante la plus âgée de la sortie était Madame Marguerite Trolliet, née le 5 janvier 1918.

La Municipalité donne d'ores et déjà rendez-vous à tous ses aînés en 2017, le jeudi qui suit le tirage, pour une nouvelle sortie toute en couleurs.

JOM



LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Les principaux chantiers

- Pose d'un tapis d'ici fin septembre 2016 à Champ Aubert et sur la route de Morens (partiel).
- Chemin Jolis-Clos – remplacement de la conduite d'eau et pose d'une conduite de gaz.

Des propriétaires de cette rue ont sollicité Sinef SA pour se raccorder au gaz. La commune saisit l'opportunité pour remplacer la conduite d'eau et de défense incendie devenue fragile avec le temps.

C'est le tronçon situé entre le chemin du Sansui et du chemin Joli-Clos qui fait l'objet du projet.

Les travaux devraient débuter dès la mi-septembre et dureront 4 à 5 semaines.

Le trafic routier sur cette rue privée sera maintenu, tout au plus, il sera alterné à certains endroits.

Rue de Vuary – remplacement de la conduite d'eau – pose d'une conduite de gaz – aménagements routier et réalisation d'une place publique

Sous réserve de l'approbation du crédit y relatif par le Conseil communal, la circulation de cette rue sera perturbée depuis la fontaine publique jusqu'au déboucher du

cet automne

pont de ville, pour permettre la réalisation des travaux mentionnés en titre.

En effet, les habitations en construction de la rue de Vuary 2-4-6, ont un besoin impératif de chauffage pour sécher les chapes et crépis intérieur durant la saison hivernale. Le chauffage est prévu au gaz. La conduite d'eau potable et de défense incendie va également être changée.

Par ailleurs, l'opération immobilière a fait l'objet d'un échange de terrains en vue de l'aménagement d'un trottoir, de la réorganisation du passage et de la place publique.

Les travaux vont se dérouler en deux phases :

- Cet automne, la pose des conduites de gaz



Travaux Chemin Joli-Clos

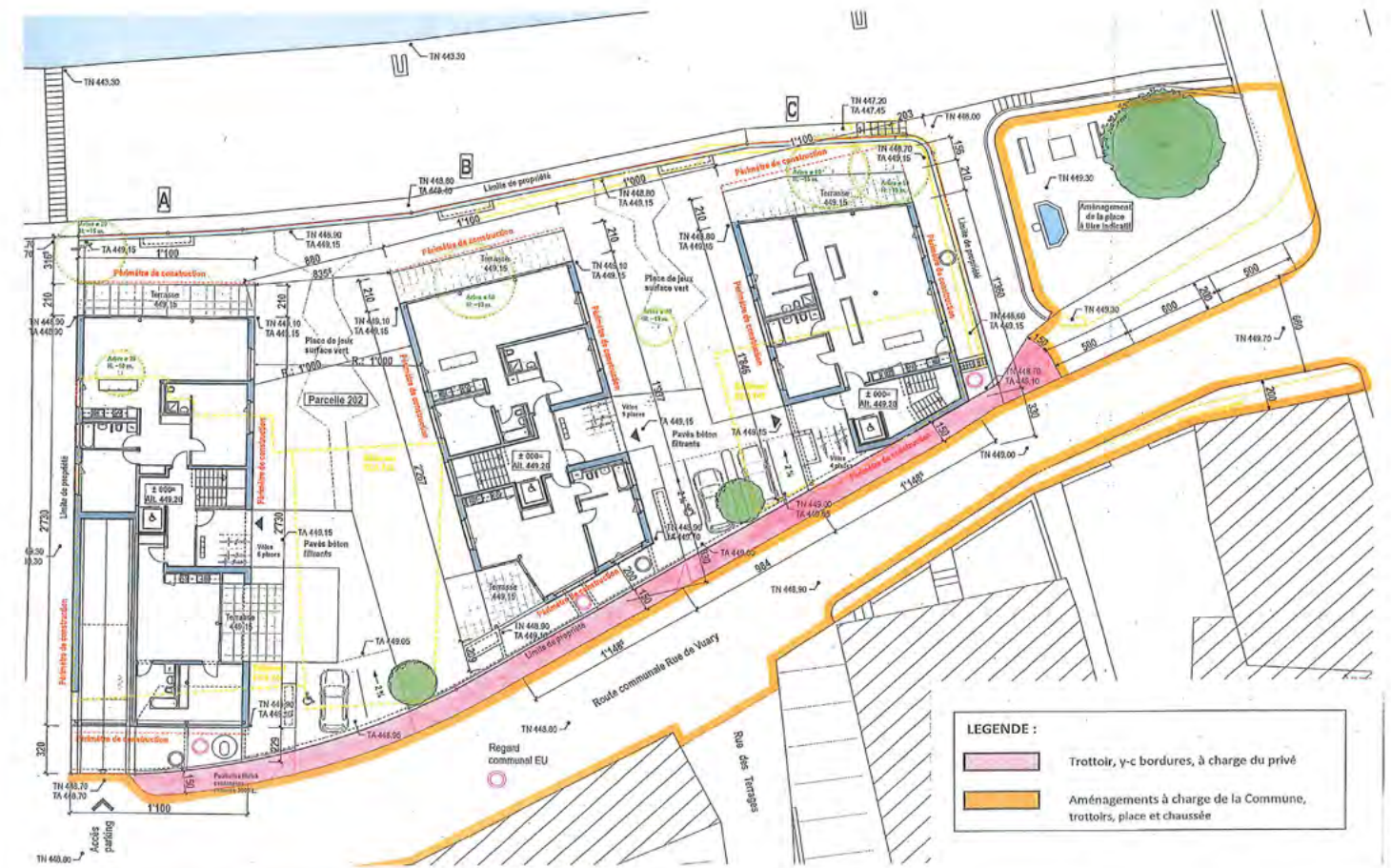
LES INFORMATIONS OFFICIELLES

- et d'eau, pour une durée de 6 semaines ;
- L'été 2017, la réalisation des trottoirs, des places de parc et de la place publique à proximité du pont de ville pour une durée d'un mois.

La rue ne sera pas fermée, tout au plus elle sera alternée à certains endroits. Veuillez vous référer à la signalisation mise en place.

Toutefois, la pose du tapis final sur la route, en été 2017, obligera la fermeture de la rue durant 1 à 2 jours.

La Municipalité remercie la population et les riverains de leur compréhension. **MG**



Aménagements Rue de Vuary

Prochaines manifestations

Samedi 1 et dimanche 2 octobre 2016
Vente paroisse catholique
Halle des Fêtes

Samedi 1 octobre 2016
Route du Moût et marché d'automne

Samedi 1 et dimanche 2 octobre 2016
Tournoi populaire Unihockey Payerne
Les Rammes

Samedi 8 octobre 2016
Festinetes 2016
GYB

Mercredi 12 octobre 2016
Vente paroisse allemande
Halle des Fêtes

Vendredi 14 et samedi 15 octobre 2016
125^e anniversaire de la Société de Développement
Halle des Fêtes

Du vendredi 4 au dimanche 13 novembre 2016
Comptoir de Payerne
Halle des Fêtes

Jeudi 17 novembre 2016
Foire de la St-Martin

Vendredi 25 et samedi 26 novembre 2016
Soirée FSG Payerne
Halle des Fêtes

Dimanche 27 novembre 2016
Vente paroisse protestante
Maison de Paroisse

Vendredi 2 et samedi 3 décembre 2016
Soirée Union Instrumentale
Halle des Fêtes

LA DER

21^e Route du Moût Lavaux-Payerne

Les 30 septembre et 1^{er} octobre prochains, des attelages relieront la ville de Payerne à ses domaines viticoles en Lavaux pour ramener le moût vendangé à la cave de la Reine Berthe. Pour cette 21^e édition, les vins ainsi que les spécialités du terroir payernois seront à l'honneur.



C'est un voyage hors du temps à l'heure des vendanges. Depuis 1996, emmenés par Daniel Jomini, quatre attelages tirés par des chevaux vont revivre la tradition viticole payernoise en ramenant le moût à la cave de la Reine Berthe. Durant deux jours, le convoi traverse une partie du canton de Vaud au rythme des chevaux, en empruntant l'itinéraire des charretiers d'autrefois.

Le périple débute le vendredi matin sur la place de la Concorde. Après une journée de voyage, le convoi arrive vers 19h00 en Lavaux. Une pressée à l'ancienne est alors organisée dans le vieux pressoir magnifiquement restauré et propriété de Payerne.

Le lendemain matin, le 1^{er} octobre, les attelages, bossettes pleines, prennent la route du retour en direction de la cité de la Reine Berthe. Les calèches parcourent une cinquantaine de kilomètres jalonnés de haltes avec dégustation avant de gagner Payerne aux alentours de 18h30.

Sur la place Général-Guisan, où les festivités ont déjà commencé, l'arrivée des bossettes donne lieu à de nombreuses réjouissances, à commencer par la dégustation du moût nouveau servi à la population, dans une ambiance de fête des vendanges.

Festivités d'automne sur la place Général-Guisan

De nombreuses festivités seront organisées durant toute la journée du samedi sur la place Général-Guisan devant la Coop. De 9h00 à 18h00 se tiendra un marché d'automne aux saveurs du terroir. De 11h00 à 22h30, les membres du Lion's Club serviront des raclettes sous cantine, sous la houlette de Pierre-Dominique Linder, chef réputé de l'Auberge Vers-chez Perrin. Les bénéfices engendrés par le Lion's Club seront, cette année, entièrement reversés à la Fondation Procap, plus grande association de personnes avec handicap en Suisse. Elle regroupe quelque 20'000 membres et s'engage pour une vie sans obstacles dans tous les domaines.

Les enfants pourront faire des tours en charrette tirée par des ânes et une exposition d'animaux de la ferme agrémenteront les animations pour les plus jeunes.

Les amateurs de vins auront la possibilité de déguster une sélection des vins de Payerne sous la tonnelle tenue par la Cave de Payerne durant toute la journée et soirée du samedi.

Le tout dans une ambiance joviale avec l'orchestre « Ambassador » qui se fera une joie de jouer de 10h00 à 18h00 sur la place.

Organisée conjointement par Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme, la Société de Développement de Payerne et le Lion's Club, la manifestation est devenue, au fil des éditions, un rendez-vous phare du premier samedi d'octobre. La Route du Moût doit son succès au Payernois Daniel Jomini qui, avec la complicité d'Henri Chollet, ancien vigneron de la ville de Payerne, a remis au goût du jour cette belle tradition viticole.

Pour tout renseignement :

Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme,

T. 026 662 66 70, www.estavayer-payerne.ch

Samedi 1^{er} octobre 2016 : Route du Moût

- 8h00 Départ du vignoble de Montagny
- 8h30 Epresses
- 10h00 La Tuilière (Café du Soleil)
- 11h00 Forel-Lavaux, Place des Cornes de Cerf
- 12h00 Mézières, Place centrale (Auberge du Lion d'Or)
- 12h30 Carrouge, Place devant la Salle communale, repas de midi
- 14h30 Moudon, Place de l'Hôtel du Chemin de Fer
- 15h30 Lucens, Place de la Couronne (Bâtiment administratif)
- 16h30 Villeneuve, Auberge communale
- 17h00 Granges-Marnand, Place de l'Hôtel du Pont
- 18h00 Fétigny, Place de l'Auberge communale
- 18h30 Payerne, arrivée sur la Place Général-Guisan, fête populaire

Sur tout le parcours, dégustation du moût nouveau, verre de l'amitié et animation musicale par « l'Echo du Châtelard (cor des Alpes) ».

Festivités à Payerne :

9h00-18h00 : Marché d'automne

Animations pour enfants (charrette tirée par des ânes et exposition d'animaux)

9h00-00h00 : Tonnelle tenue par la cave de Payerne

10h00-18h00 : Musique avec l'orchestre « Ambassador »

11h00-22h00 : Restauration par les membres du Lion's Club

Dès 18h30 : Dégustation du moût